

## Appel à candidature - FranceAgriMer

**Organisme payeur de fonds européens et nationaux, FranceAgriMer met en œuvre des dispositifs de soutien aux filières agricoles et de la pêche, et gère des dispositifs de régulation des marchés. L'Établissement soutient également le développement à l'international du secteur agroalimentaire.**

**En outre, il assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux opérateurs de chaque filière de gagner en compétitivité.**

**Enfin, il organise le dialogue et la concertation entre pouvoirs publics et professionnels des filières au sein de ses instances : conseil d'orientation, conseils spécialisés, commissions thématiques interfilières.**

### Expert long-terme International

**Responsable de projet de coopération internationale - Conseiller Résident Jumelage (CRJ)  
« Appui au déploiement opérationnel de la nouvelle Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) » à Rabat au Maroc**

Mission des affaires européennes et internationales

|   |  |
|---|--|
| <b>N° appel à candidature : 23642</b>                             | <b>Catégorie : A</b>   |
| <b>Cotation parcours professionnel : 1</b>                        | <b>Cotation Groupe RIFSEEP : 3 si corps des attachés d'administration<br/>3si corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement<br/>(application des barèmes RIFSEEP service centraux du ministère en charge de l'agriculture)</b> |
| <b>Filière d'emploi : 4 - Action européenne et internationale</b> |  |
| <b>Vacant – Prise de fonction dès que possible</b>                | <b>Localisation : Maroc</b>  |

### Conditions de recrutement :

**Les agents fonctionnaires sont accueillis par voie de détachement sur contrat.**

**Les agents non fonctionnaires sont recrutés sous contrat d'usage pour une durée estimée de la mission à 2 ans.**

### Présentation de l'environnement professionnel :

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est, avec le ministère de l'agriculture, l'organisme public de référence en matière de filières agricoles et de la pêche. Lieu d'information, d'échanges, de réflexion, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, FranceAgriMer :

met en œuvre des dispositifs de soutien technique et financier, nationaux et européens, et gère des dispositifs de régulation des marchés ;

assure un suivi des marchés, propose des expertises économiques, mais également techniques par exemple en contribuant à des actions de coopération technique et au développement des filières à l'international ;

organise le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques.

Le poste est rattaché à l'Unité « Commission internationale et politique agricole commune - PAC » (UCIPAC) de la Mission des Affaires européennes et internationales (MAEI) de FranceAgriMer.

L'UCIPAC est pour l'essentiel chargée de conduire des projets et les actions à l'international de l'Établissement, qui s'inscrivent de façon plus générale dans la stratégie d'influence du Ministère en charge de l'agriculture ainsi qu'en soutien des filières françaises. Il s'agit de mettre en œuvre des projets de coopération internationale et des actions d'appui à l'export et à l'internationalisation des entreprises, d'assurer un rôle de coordination au sein de l'établissement sur les sujets européens et d'assurer l'organisation de la Commission thématique interfilières (CTI) agricole et agro-alimentaire internationale et de ses Comités et de groupes de travail.

### Objectifs du poste

Le projet de coopération internationale « Appui au déploiement opérationnel de la nouvelle Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) », piloté par le MASA (assisté par un consortium constitué probablement de l'Italie et la Suède) doit démarrer au début de l'année 2024.

Il s'agit d'un jumelage européen, dont l'objectif est d'accompagner la création et la structuration de la nouvelle Agence Nationale des Eaux et Forêts au Maroc et de sa future structure publique des parcs nationaux.

### Missions et activités principales :

Le/la conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ) est un(e) expert(e) long-terme international(e) ayant en charge la direction des opérations du jumelage au quotidien. En collaboration étroite avec le(la) chef(fe) de projet, il/elle supervisera le projet pour atteindre les objectifs et résultats fixés en début de projet par le contrat de jumelage.

Résidant(e) au Maroc pendant toute la durée du jumelage, il/elle sera responsable de la gestion globale et de la coordination des activités du jumelage, en liaison avec la cheffe de projet et les experts marocains et français :

- préparer tous les documents liés au jumelage ;
- coordonner et organiser les activités de formation et de visites d'étude ;
- fournir des conseils techniques pour la gestion du personnel dans le cadre du développement du projet ;
- faciliter la coordination entre les ministères et les institutions impliquées ;
- organiser des réunions avec les acteurs et parties prenantes du projet ;
- fournir un appui aux experts court-terme pour la bonne organisation des missions, séminaires et formations.

La langue de travail sera le français.

### Relations fonctionnelles du poste :

Son bureau sera positionné au Maroc au sein de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF). Il/elle disposera d'un assistant local et sera en étroite relation avec un homologue CRJ marocain, avec les chefs de projets marocain et français et leurs équipes, avec l'autorité de gestion de projet et avec la délégation de l'Union européenne sur place.

Par ailleurs, son autorité hiérarchique étant à Montreuil, le/la CRJ participera en visio-conférence aux réunions d'unité et autres échanges d'équipe UCIPAC. Il sera plus particulièrement en lien étroit avec le/la chargé(e) de projets de coopération.

### Compétences requises pour le poste :

#### Savoirs / Connaissances

- Expérience dans la conduite et la gestion de projets, si possible financés par l'UE.
- Expérience du lien avec des opérateurs de l'État appréciée.
- Connaissance de l'organisation administrative dans le secteur forestier et expérience de gestion forestière appréciées
- Connaissance de la politique et de la réglementation européenne en matière forestière et environnementale appréciée.

#### Savoir-faire / Savoir être

- Fonctionnaire (ou assimilé) au sein d'une administration publique.
- Fortes aptitudes administratives, techniques et relationnelles, ainsi qu'à la communication et au travail en équipe multidisciplinaire.
- Capacités de rédaction et de communication.
- Expérience internationale appréciée.

### Diplôme – Expérience professionnelle

Diplôme de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'agriculture ou de l'agronomie ou de la forêt ou de la gestion des espaces naturels

Minimum 10 années d'expériences professionnelles

### Contraintes du poste :

Déplacements

**Poste clé<sup>1</sup> :** Oui Non

**Poste à caractère sensible<sup>2</sup> :** Oui Non

**Poste à privilèges<sup>3</sup> :** Oui Non

### Personnes à contacter

[Sonia STIMMER, cheffe de l'Unité CIPAC – Tel : 01.73.30.21.40, sonia.stimmer@franceagrimer.fr](mailto:sonia.stimmer@franceagrimer.fr)

[Marie BONNAMY, chargée de mission Unité CIPAC – Tel : 01.73.30.20.29, marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

Tiphaine LELIEVRE – chargée de recrutement - service des ressources humaines : Tél. : 01.73.30.22.35

[mobilite@franceagrimer.fr](mailto:mobilite@franceagrimer.fr)

### Conditions de travail

Les candidats qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires :

[http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index_en.htm)

### DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 30/09/2023

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum-Vitae,
- Pour les agents fonctionnaires indiquer le corps, grade et échelon.

### Présentation des conseillers résidents de jumelage

Dans le cadre des appels à proposition de Jumelages de plus de 6 mois, la France doit proposer un/une Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ).

### Responsabilités

Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un(e) expert(e) long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien.

<sup>1</sup> Poste clé au regard de la qualité d'organisme payeur de l'établissement.

<sup>2</sup> Poste à caractère sensible au regard des conflits d'intérêts et de la lutte contre la fraude.

<sup>3</sup> Poste à privilèges au regard de la certification SMSI de l'établissement.

Résidant dans le pays bénéficiaire pour une longue durée (de 12 à 24 mois), il/elle sera responsable de la gestion globale et la coordination des activités du projet, en collaboration étroite avec le(la) chef(fe) de projet et les experts du pays bénéficiaires et français :

- préparer tous les documents liés au jumelage ;
- coordonner et organiser les activités de formation et de visites d'étude ;
- fournir des conseils techniques pour la gestion du personnel dans le cadre du développement du projet ;
- faciliter la coordination entre les ministères et les institutions impliquées ;
- organiser des réunions avec les acteurs et parties prenantes du projet ;
- fournir un appui aux experts court-terme pour la bonne organisation des formations.

Le départ et le retour de l'agent en mission long-terme peuvent être facilement anticipés :

- une période de latence de 6 à 12 mois, entre le dépôt d'une offre et le départ en mission ;
- la durée d'un jumelage est fixée dès le début, et peut être allongée d'une durée de 3 mois maximum.

## Rémunération

**Le CRJ continuera à percevoir son salaire normal** (dont les primes, supplément familial...) dans son État membre d'origine tout au long de sa mission.

En plus de son salaire normal, le CRJ recevra une allocation de subsistance au taux fixé par la Commission pour toute la durée de sa mission, sans révision.

Pour le compte du MASA, FranceAgriMer perçoit une somme équivalente à celle qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler dans son administration d'origine (et non à l'étranger), y compris les charges sociales et patronales assimilées, plus une prime de 6 % du montant total pour couvrir les frais supplémentaires d'un remplaçant.

**Les frais suivants lui seront également remboursés** (sur présentation d'un justificatif dupaiement) en fonction d'un barème applicable à tous les EM :

- frais de voyage au début et à la fin de sa mission ;
- frais de déménagement (pour le contenu complet de son ménage s'il est accompagné de sa famille ou pour une partie de ses effets personnels, s'il déménage seul) ;
- indemnité mensuelle pour voyage aller-retour dans l'EM à partir du second mois de sa mission, si aucun frais lié aux membres de la famille n'est facturé au projet.

## Spécificités des agents à la retraite

Des experts récemment mis à la retraite (moins de deux ans avant le lancement du projet) peuvent être réengagés en qualité d'agents publics temporaires soit par une administration, soit par un organisme mandaté. À l'instar des fonctionnaires non statutaires, ils doivent être liés contractuellement à l'organisme responsable du projet de jumelage. Le remboursement du salaire des experts récemment mis à la retraite s'effectuera selon les mêmes principes que ceux qui ont été énoncés plus haut pour les agents publics temporaires.

Si la législation nationale prévoit la déduction du montant de la retraite du traitement du fonctionnaire du secteur public, le projet ne remboursera que les dépenses salariales réelles du contractant.

